



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.3/49/25
2 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-neuvième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 103 de l'ordre du jour

PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LA DÉCENNIE INTERNATIONALE
DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Lettre datée du 29 novembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le 9 décembre 1994 se déroulera dans mon pays, conformément aux dispositions de la résolution 48/163 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1993, une cérémonie organisée par l'Instituto Indigenista Peruano dans le cadre de laquelle le Ministre de l'agriculture inaugurerait officiellement au Pérou la Décennie internationale des populations autochtones du monde.

Cette célébration est un témoignage supplémentaire de l'importance qu'attachent le peuple et le Gouvernement péruviens à la participation active des populations autochtones et des communautés rurales au développement harmonieux de la nation et traduit leur ferme adhésion aux objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 103 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Fernando GUILLÉN SALAS
